



C O M M U N E D ' A M B È S

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre membres élus : 23
Nombre membres élus en exercice : 23

SEANCE DU 23 MAI 2023 À 18H30

présents : 19
représentés : 04
votants : 23
absents : 00

Le Conseil Municipal d'Ambès,
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des
Collectivités Territoriales,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville
sous la Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.

Date de la convocation :
19 mai 2023

PRESENTS :

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'envoi en
Préfecture le :

Gilbert DODOGARAY, Maire ;
Rémi PIET, Isabelle BESSE, Nicolas MUZOTTE, Muriel JOLIVET, Pearl
HIPPOLYTE, adjoints au Maire ;
Christiane HIPPOLYTE, Dominique JOLIVET, Sophie PARADOT,
Catherine RODRIGUEZ, Marie-Pierre QUIBEL, Franck DUMARTIN,
Christophe BOURDIEU, Antoine VIGNAUD, Enzo BORTOLATO,
Sandrine VILLENAVE, Eléonore LAPORTA, Romain RITOU, Jean-Pierre
MAZZON, conseillers municipaux.

Et de la publication en ligne
le :

Le Maire,

ABSENTS REPRESENTES :

Christian LAPEYRE donne procuration à Muriel JOLIVET
Vanessa BACHELLON donne procuration à Gilbert DODOGARAY
Marine SAAD donne procuration à Pearl HIPPOLYTE
Catherine LABARRERE donne procuration à Jean-Pierre MAZZON

SECRETAIRE DE SEANCE :

Franck DUMARTIN

**DÉLIBÉRATION N° 046 05 023 – FINANCES – ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION
D'APPEL D'OFFRES PERMANENTE (CAO)**

Présentation par M. le Maire.

Vu la délibération n°020 04 2023 en date du 20 avril 2023 relative à l'élection des membres de la Commission
d'Appel d'Offres (CAO),

Vu la lettre d'observation des services du contrôle de légalité de la Préfecture de la Gironde en date du 15 mai
2023 alertant la collectivité d'une erreur de calcul dans l'attribution des sièges à la représentation
proportionnelle ;

Le Conseil Municipal doit procéder à la réélection des membres de la CAO.

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la Commission d'Appel d'Offres et
ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le Maire, son Président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et trois
membres suppléants élus par le Conseil Municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort
reste.

Considérant que l'élection des membres titulaires et des suppléants de la Commission d'Appel d'Offres a lieu sur
la même liste.

Considérant que l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas procéder à l'élection au scrutin secret.

Accusé de réception en préfecture
033-213300049-20230523-DEL-2023-05-046-DE
Date de télétransmission : 26/05/2023
Date de réception préfecture : 26/05/2023

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir,

Considérant que se présentent à la candidature de membre de la commission d'appel d'offres :

1. Liste Gilbert DODOGARAY	2. Liste Sandrine VILLENAVE	3. Liste Jean-Pierre MAZZON
Titulaires : Rémi PIET Isabelle BESSE Suppléantes : Marie-Pierre FETIS Sophie PARADOT	Titulaire : Sandrine VILLENAVE Suppléante : Eléonore LAPORTA	Titulaire : Jean-Pierre MAZZON Suppléante : Catherine LABARRERE

Décide de procéder à l'élection des trois membres *titulaires* de la Commission d'Appel d'Offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Nombre de votants : 23

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 23

Sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 7,66

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	Total
Liste Gilbert DODOGARAY	18	2	0	2
Liste Sandrine VILLENAVE	3	0	1	1
Liste Jean-Pierre MAZZON	2	0	0	0

Proclame élus les membres titulaires suivants :

Rémi PIET

Isabelle BESSE

Sandrine VILLENAVE

Décide de procéder à l'élection des trois membres *suppléants* de la Commission d'Appel d'Offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Nombre de votants : 23

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 23

Sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 7,66

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	Total
Liste Gilbert DODOGARAY	18	2	0	2
Liste Sandrine VILLENAVE	3	0	1	1
Liste Jean-Pierre MAZZON	2	0	0	0

Proclame élus les membres suppléants suivants :
Marie-Pierre FETIS
Sophie PARADOT
Eléonore LAPORTA

Fait et délibéré le 23 mai 2023
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY

